

# **COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS DU 12 MARS 2019**

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni à huis clos en Mairie le 12 Mars 2019 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mme BRULANT. CATHERINE. Mrs BIASI. BOUISSIERE. CAGNATI. CUNY. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. LORENZATO. STUYK.

Absents : Mme LABIGOU.

M. le Maire expose à l'assemblée le motif du huis clos.

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal. Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

### **Immeuble appartenant à Madame ARNAUDIN :**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la mise en vente des immeubles appartenant à Madame ARNAUDIN, cadastrés section AB cadastrés 449-450-451-452 d'une contenance de 3a 04ca pour un montant de 60 000 €.

Cette propriété est composée d'un local commercial, d'un logement et de 3 garages.

M. le Maire explique qu'il serait souhaitable que la Commune devienne propriétaire de cet immeuble situé sur la place du village afin de pouvoir répondre à tous projets de type commercial centre bourg.

M. BOUISSIERE informe également que le Conseil Départemental a engagé une démarche départementale d'aides en faveur de l'inclusion numérique avec l'installation de tiers lieux (points numériques, locaux associatifs...); dans cette démarche il est nécessaire que la Commune ait une structure à mettre à disposition.

M. le Maire explique également avoir sollicité un organisme bancaire pour des propositions de prêt.

Pour un capital emprunté de 70 000 € (prix de vente de l'immeuble + frais) sur 15 ans :

Remboursement trimestriel, taux 1.630 %, échéance 1 317.46 €

Remboursement semestriel, taux 1.633 %, échéance 2 640.29 €

Remboursement annuel, taux 1.640 %, échéance 5 302.15 €.

Ces échéances pourraient être financées par la location du logement et des garages.

Chaque conseiller municipal s'exprime et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide d'acquérir les immeubles appartenant à Madame ARNAUDIN pour un montant de 60 000 €.
- Charge M. le Maire d'engager les démarches pour cette acquisition.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette vente.

M. le Maire précise que cette acquisition fera l'objet d'une inscription budgétaire lors du budget primitif 2019 et que la réalisation de l'emprunt sera revue à ce moment-là.

**Antenne Relais :**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la prise de contact de la société CIRCET (créateur de réseaux télécoms) pour l'implantation d'une antenne relais Orange sur la zone sud du village.

M. STUYK et M. BOUISSIERE ont répertorié les sites présentant un intérêt pour l'installation d'une antenne relais et susceptibles d'offrir un excellent réseau aux administrés.

Ils présentent ces lieux à l'assemblée : lieux-dits Gaillardou, Pech de Belou, Brengous, Silos des Ets Beaugard, Clocher de l'Église.

Avant de faire part de ces divers sites à la société CIRCET, M. le Maire sollicite les membres du conseil afin de connaître leur avis sur l'éventualité que le clocher de l'Église soit proposé comme lieu pour l'implantation d'une antenne relais. L'installation d'une antenne implique la perception d'une redevance c'est pourquoi M. le Maire soumet le clocher comme emplacement, ce qui apporterait une ressource financière annuelle pour l'entretien de l'Église.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour que soit proposé le clocher de l'Église et que les sommes versées à la collectivité à ce titre (si ce lieu est retenu après études de la société CIRCET) soient destinées à des travaux de réfection sur l'Église.

**Informations diverses :**

1. M. le Maire informe que l'immeuble BONSIRVEN a été vendu aux enchères. M. Thierry MOREAU et Mme Chantal FORTIN en sont les nouveaux propriétaires.

2. Les résultats de l'enquête sur le sens de circulation seront débattus lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---